

Le très beau portrait, savamment éclairé par ses deux présentateurs, que nous offre ce livre est, aussi, une double leçon d'histoire : il prouve, s'il en était encore besoin, l'intérêt de ces témoignages rares et irremplaçables sur un milieu et une époque ; les contrastes entre ses différentes parties, en fonction de l'âge et du correspondant nous incitent aussi à la prudence vis-à-vis d'un type de source qu'il faut éviter de surinterpréter. On regrettera cependant que l'impression de l'ouvrage, l'emploi, dans l'exemplaire que nous avons consulté, de deux types différents de papier, et la très grande uniformité de la typographie ne rendent pas pleinement justice à un travail de cette qualité.

Jean QUÉNIART

Johan VINCENT, *L'intrusion balnéaire. Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, préface de Gérard LE BOUËDEC, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, 278 p., 4 cartes, 35 ill.

Voici une étude innovante et très documentée sur un thème intéressant les esprits curieux de comprendre les transformations du littoral et l'attitude des populations des côtes de Bretagne-sud et de Vendée face à l'arrivée du tourisme, de 1800 à 1945.

A partir d'un champ de recherches localisé sur une quarantaine de stations balnéaires s'échelonnant de la presqu'île de Crozon au sud de la Vendée, Johan Vincent, après avoir planté son décor, montre l'arrivée des baigneurs à partir du début du XIX^e siècle, quand les bains de mer sont conseillés médicalement, leur course vers le territoire littoral, qu'ils achètent, partagent, aménagent ou transforment en construisant lotissements, belles villas et cabines de bains.

Les « baigneurs » apparaissent d'abord comme des précurseurs de la modernité car ils apportent les infrastructures des villes : service d'eau, ramassage des ordures, électricité, bureau de poste, téléphone, mais aussi courses de régates et jeux des casinos. Ils aiment la vie calme, pittoresque, simple mais aussi bon marché ; ils apprécient les coutumes folkloriques et chaque station rivalise d'efforts pour vanter, y compris par de véritables campagnes de propagande, ses atouts climatiques, ses équipements, la présence d'un port, les activités sportives ou la sécurité de ses belles plages pour la « clientèle » enfantine. Dans ce domaine, la concurrence est vive, particulièrement entre la Bretagne et la Vendée, chaque région mettant en avant son histoire et son climat.

Il faut cependant que la population balnéaire, minoritaire et aisée, partage l'espace littoral avec les autochtones et leurs activités, bruyantes

ou nauséabondes : les pêcheurs et leurs embarcations à Douarnenez, Batz, Préfailles..., les paysans et leurs troupeaux à Pornic ou Saint-Jean-de-Monts..., les employées des conserveries de sardines, les mendiants. On assiste parfois à des conflits avec les goémoniers, les pêcheurs à pied, les ouvriers qui extraient le sable, les éleveurs de moules et d'huîtres (Quiberon, La Trinité-sur-Mer, Les Sables d'Olonne...).

En contrepartie, l'activité balnéaire procure une manne saisonnière aux hôteliers, restaurateurs, loueurs de garnis, commerçants, maîtres-nageurs ou « guides-baigneurs », professeurs d'éducation physique, sauveteurs, facteurs, gendarmes, commerçants ambulants. Le clergé accueille de nouveaux fidèles et donateurs et certains notables s'enrichissent, notamment les gros propriétaires fonciers et les notaires.

Allant plus loin, l'auteur note une certaine mutation dans la composition des conseils municipaux et même des volontés de « sécession » qui expliquent la naissance de nouvelles communes comme Pornichet (1900) ou Larmor-Plage (1925). La Baule accapare les activités dynamiques au détriment du centre communal d'Escoublac, mais il y a aussi des échecs dans cette évolution comme dans le cas de Morgat, en 1926.

Les activités balnéaires prenant de l'ampleur, on s'efforce d'allonger la saison, de la préparer avec plus de professionnalisme mais la guerre, l'occupation et la construction du mur de l'Atlantique ruinent brutalement cette économie jusqu'en 1945.

Ainsi, la mer a changé de statut et son territoire est désormais devenu le théâtre d'une nécessaire collaboration entre les touristes et les populations du littoral. Faut-il pour autant y voir une « intrusion » ? Au sens du dictionnaire, c'est : « s'introduire sans droit, dans un bénéfice, une charge, un emploi, une société ». Dans le cas présent, le mot paraît un peu fort pour qualifier cette arrivée, même si celle-ci a entraîné une rupture dans la vie des populations littorales.

On est d'ailleurs un peu perplexe sur le choix des stations balnéaires étudiées et sur les développements concernant certaines et les résumés ou lacunes des autres. La Vendée, département de l'auteur, est largement étudiée, la Bretagne-sud, moins. Pour se limiter au Morbihan, on regrette le peu de documentation sur les aménagements de Carnac, les conflits avec les « étrangers », c'est-à-dire les Parisiens, selon le cahier du recteur d'Arzon, les problèmes de ravitaillement (Apollinaire à Damgan). Regrettons aussi une iconographie moyenne et une cartographie faible par son nombre de cartes et, surtout, par ses difficultés de lisibilité. Enfin, alors que nous sommes gratifiés de quarante pages de bibliographie et sources et de nombreuses notes infrapaginales, nous sommes privés d'index.

Au total, la thèse de Johan Vincent est une riche et neuve contribution à l'histoire des populations du littoral breton et vendéen, dans ce cadre pré-

cis des lentes et complexes mutations provoquées par ces premières migrations touristiques, avant une « intrusion » beaucoup plus forte : le tourisme de masse du dernier quart du XX^e siècle.

Bertrand FRÉLAUT

Charles DES COGNETS, *De la toile aux chemins de fer, l'extension nationale d'une entreprise bretonne au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 291 p.

Cet ouvrage très enlevé de 290 pages relate l'ascension d'une famille de julots de Plounéventer dans le Léon, les Soubigou, emmenés par le plus marquant d'entre eux, François-Louis (1819-1902), qui aimait arborer son costume breton en toute circonstance, y compris à l'Assemblée Constituante en 1848 et au Sénat, à partir de 1876. Après de solides études aux collèges de Pont-Croix et de Saint-Pol-de-Léon, il est revenu à la maison natale de Kergreguen en Plounéventer, pour y mener une existence de notable (propriétaire foncier et entrepreneur de travaux publics, en association avec son gendre Prigent) prêt à passer en politique si l'occasion se présente. Il appartient au monde des julots du Léon, ces paysans enrichis aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le commerce des toiles, désormais en déclin. Son parcours politique est fulgurant et ne peut s'expliquer que par le soutien du clergé. En 1848, à l'âge de vingt-neuf ans, il est élu député à l'Assemblée Constituante, en dixième position sur la liste emmenée par Lamartine. Son score flatteur contraste avec l'échec, à la même élection, de Louis Rousseau, le patriarche de Keremma, dont les convictions saint-simoniennes inquiètent. Bien que limité à quelques mois, le passage de François-Louis Soubigou à l'Assemblée fut décisif puisqu'il lui permit de découvrir l'importance de la construction des voies ferrées pour la modernisation de la France et de l'Ouest en particulier. Il reprit du service en politique en 1871, en tant que conseiller général, et en 1876 en tant que sénateur. Il fut reconduit au Conseil général jusqu'à son décès en 1902, et au Sénat jusqu'en 1894. Il était considéré par les républicains du Finistère comme leur adversaire le plus acharné. Il était effectivement redoutable, par son parfait maniement de la langue bretonne et par son aptitude à mener campagne dans les cafés, qui lui valut une invalidation retentissante en 1885. Après s'être laissé porter par la vague républicaine en 1848, il a vite renoué avec ses convictions royalistes, légitimistes jusqu'en 1883, orléanistes ensuite. Tout en fréquentant les salons parisiens du boulevard Saint-Germain, il a joué avec constance son rôle de « catholique et breton toujours », quitte à se faire brocarder par la presse républicaine. En guise de compensation, le clergé finistérien lui a fait une place en 1888 sur le vitrail du couronnement de Notre-Dame du Folgoët, au milieu de hauts dignitaires ecclésiastiques.